

INAUGURATION DE LA MINI-RECYCLERIE DE CALENZANA

16 juillet 2025 – Calenzana

Dossier de presse



Contact Presse

Catherine Vernaz, responsable de la communication

06 25 44 86 11

catherine.vernaz@syvadec.fr

Un nouveau service de proximité

Le SYVADEC inaugure le 16 juillet 2025 la mini-recyclerie de Calenzana. Elle accueille déjà ses premiers usagers depuis début juillet.

La mini-recyclerie de Calenzana, implantée au sein de la Communauté de Communes de Calvi-Balagne, est au service des habitants de la commune et des villages alentours. Elle leur offre un lieu de tri de proximité pour tous leurs encombrants et objets du quotidien, en complément de la recyclerie de Calvi.

Ce site, construit par le SYVADEC avec le soutien financier de l'ADEME, vise à améliorer le taux de recyclage local en simplifiant l'accès au tri.

De plus, la mini-recyclerie dispose d'un espace de gratuité, au sein duquel chacun peut venir donner ou prélever des objets en bon état afin d'encourager leur réutilisation.

Il s'agit de la 8^e mini-recyclerie ouverte en Corse dans le cadre du programme régional porté par le SYVADEC au service des zones rurales.

Avec l'ouverture de ce site, la Corse compte désormais 31 recycleries permettant aux habitants de déposer gratuitement leurs encombrants.

Les travaux, qui se sont déroulés de mars à mai 2025, ont notamment consisté à :

- aménager un espace de 1 450 m² revêtu d'une dalle béton avec une voirie d'accès ;
- implanter un local pour l'agent ;
- réaliser le bardage en tôle acier du bâtiment en ruine existant ;
- installer une clôture avec brise vue en périphérie du site et un portail ;
- créer un espace vert en périphérie du site ainsi qu'un réseau d'arrosage dédié ;
- créer un réseau d'eau pluviale autonome avec débourbeur/déshuileur et tunnel d'infiltration ;
- réaliser un raccordement au réseau d'eau potable principal et au réseau d'eaux usées principal ;
- réaliser un réseau électrique solaire autonome ;
- mettre en place un éclairage avec des lampadaires solaires ;
- installer un système de vidéo surveillance avec lecture de plaques des véhicules.

Budget : 270 000 € HT

Financement : ADEME 30 % - SYVADEC 70 % - une demande de subvention est en attente de réponse de la part de l'OEC.

Maîtrise d'ouvrage : SYVADEC

Entreprises : SARL S3C (génie civil, terrassements et VRD), SOLECO (installation de l'équipement solaire autonome), SAS MFI (système de vidéosurveillance), Ciabrini (local agents), ST Bois (espace de gratuité).



La mini-recyclerie de Calenzana en pratique

Horaires d'ouverture : les lundis et vendredis de 8h30 à 12h00.

Flux acceptés : mobilier intérieur et extérieur ; jeux et jouets ; articles de sports et loisirs ; gros électroménager ; petits appareils ménagers ; écrans ; articles de bricolage et jardin ; cartouches d'encre ; végétaux ; cartons ; gravats ; bois ; métaux ; déchets du bâtiment ; tout-venant.

N.B. : les professionnels sont acceptés sauf pour les déchets du bâtiment.

Un service renforcé pour le territoire de Calvi-Balagne

Le territoire de l'intercommunalité Calvi-Balagne bénéficie désormais d'un service renforcé avec une recyclerie à Calvi et deux mini-recycleries à Galeria et à Calenzana.

Un taux de recyclage record

Les recycleries accueillent 1/4 des déchets ménagers produits en Corse soit 150 kg par habitant. Apporter ses déchets à la recyclerie, c'est l'assurance de faire un geste utile car ils seront valorisés de manière optimale.

93 % des déchets accueillis en recyclerie sont valorisés, ce qui permet de détourner de l'enfouissement **plus de 50 000 tonnes** de déchets chaque année.

Que deviennent les déchets triés en recyclerie ?

Une fois triés dans les bennes, les déchets sont conditionnés par type de matériaux sur des plateformes de regroupement avant d'être envoyés vers les filières de valorisation. Elles sont situées en Corse pour les déchets verts et les gravats, sur le continent pour les autres flux.

Les déchets sont recyclés :

- soit directement : le déchet est alors intégré directement comme une matière dans le process industriel, par exemple les cartons, les huiles, les métaux, les gravats ;
- soit après une phase de préparation : le déchet est démantelé pour en extraire chaque matière recyclable qui sera ensuite transformée en matière première pour servir à la fabrication de nouveaux objets, par exemple les meubles, les équipements électriques et électroniques...

Chaque déchet est tracé, de la réception jusqu'aux usines de valorisation qui les transforment en matière première ou directement en nouveaux objets.

Le SYVADEC a pour cela contractualisé avec les éco-organismes et des repreneurs agréés par l'État, qui garantissent la traçabilité et le soutien financier afférent. Nos éco-organismes partenaires : CITEO (emballages, papier, verre et carton), EcoMaison (objets de la maison, bricolage et jardin, jeux et jouets), Ecologic (équipements électriques et électroniques, outils de bricolage et jardin thermiques, articles de sports et loisirs), EcoDDS (déchets dangereux spécifiques comme peintures et solvants, outils du peintre), Recyclum (lampes), Batribox (piles), ReFashion (textiles).